

Rapport du Président du jury

La session 2021 du concours sur titres et épreuve d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines s'est déroulée suivant les dispositions de l'arrêté du 23 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale de ce concours externe, pris en application du décret n° 88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

L'arrêté du 23 mai 2017 a remplacé l'arrêté du 28 février 2007 fixant jusqu'à présent les modalités d'organisation de ce concours.

Le concours externe sur titres et épreuve est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau I de qualification (ou d'une qualification reconnue comme équivalente en vertu des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique).

Le concours externe sur titres et épreuve se déroule en deux temps.

Il comporte une phase d'admissibilité sur dossier (validité des diplômes requis, examen du curriculum vitae et de la lettre de motivation des candidats) et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury.

Cet entretien est précédé d'une préparation d'un quart d'heure, consistant en l'analyse d'un document portant sur un sujet d'ordre général, tiré au sort, en lien avec les métiers des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines. Dans un premier temps, le (la) candidat(e) restitue de manière claire et concise la problématique du document préparatoire (durée 10 minutes maximum). Dans un second temps, il fait un exposé, d'une durée de dix minutes au plus, qui porte sur sa formation, éventuellement, sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelle du (de la) candidat(e), ainsi que sur ses motivations pour intégrer le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines. L'entretien se termine par un échange libre permettant d'apprécier ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines et à pouvoir dérouler une carrière dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

La durée totale de l'épreuve orale est de quarante minutes.

Données relatives à la session 2021.

- ✓ En 2021, 13 postes étaient ouverts au concours (13 postes en 2020, 19 postes en 2018, 21 postes en 2017 et 2016). 304 candidats se sont préinscrits sur l'application informatique ; 219 candidats ont envoyé un dossier de candidature complet et conforme aux dispositions du décret du 13 février 2007 et de l'arrêté du 23 mai 2017 susmentionnés (en particulier sur les diplômes et titres requis pour être candidat au concours).
- ✓ Parmi les 219 candidats dont le dossier était éligible à la présélection (soit 16,8 candidats par poste ouvert, 19,3 lors de la session 2020) :
 - 77 étaient des femmes (35,16 %) et 142 des hommes (64,84 %) ; on constate une légère baisse de la proportion des candidates par rapport aux années antérieures (38,64 en 2020, 36,3 en 2018, 38,9 % en 2017 et 41,6% en 2016) ;

- 48,4 % étaient titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur et 51,6 % d'un diplôme universitaire (master 2, DESS, DEA, doctorat) ; Alors que depuis plusieurs années, on constatait une augmentation des titulaires de diplôme universitaire, cette tendance s'inverse en 2021 en se rapprochant de la parité avec les diplômes d'ingénieurs ;
- On note une décreue significative des candidats s'inscrivant pour une nouvelle fois : seulement 27 candidats étaient déjà candidats à ce concours en 2020, alors qu'ils étaient 58 en 2020, 109 en 2018 ;
- l'âge moyen des candidats était de 34 ans, comme en 2020 (35 ans en 2018).

✓ Parmi les 112 candidats présélectionnés pour passer l'entretien :

- 54,46 % étaient titulaires d'un diplôme d'ingénieur (56,8 en 2020, 55,8 en 2018 63,3 % en 2017) ;
- 27,6 % étaient titulaires d'un diplôme de master 2 (24,9 en 2020, 29% en 2018 25,2 % en 2017) ;
- 8,92 % étaient titulaires d'un diplôme de docteur (12,5 % en 2020, 9,4 % en 2018 5,8 % en 2017) ;
- 8,92 % étaient titulaires d'un DESS ou d'un DEA (5,8 % également en 2020, 2018 et 2017).

✓ Parmi les 112 candidats présélectionnés, 14 candidats se sont désistés avant l'entretien avec le jury ou ne se sont pas présentés à l'entretien.

✓ Le jury relève que le nombre de candidatures valides est en constance baisse, passé de 495 pour la session 2016 à 421 en 2017 et 325 en 2018, 251 en 2020, 219 en 2021 soit une baisse de 15 à 20 % par an. On a ainsi la confirmation d'une érosion, constatée depuis quelques années, du nombre de candidats à ce concours externe.

Présélection des dossiers

Les 219 dossiers de candidatures validés ont été examinés les 26, 27 et 28 mai 2021 par 16 membres du jury. À l'issue de cet examen des dossiers, le jury s'est réuni et a retenu 112 candidats pour passer l'épreuve orale d'entretien (contre 104 en 2020, 138 en 2018, 159 en 2017). Pour fonder sa décision de présélection, le jury a mis l'accent sur les éléments suivants :

✓ Curriculum vitae :

- adéquation de la formation et du parcours professionnel aux métiers des IIM ;
- variété et pluridisciplinarité des stages et expériences professionnelles au regard des métiers des IIM, adaptabilité du candidat à ces métiers,
- concision, clarté et pertinence de la présentation,
- une attention particulière aux formations et expériences dans le domaine numérique.

✓ Lettre de motivation :

- cohérence du projet personnel, aspirations, mobilité géographique et professionnelle sur les différents métiers des IIM, intérêt pour le service public ;

- bonne appréhension du milieu professionnel et des missions des IIM : industrie, économie, environnement industriel, nucléaire, énergie... ;
- pertinence et clarté de la lettre, précision du vocabulaire, respect des règles de français et d'orthographe. Il est en effet rappelé que l'aptitude à pouvoir présenter ses idées de manière claire, synthétique et convaincante, est nécessaire à l'exercice du métier d'IIM, la maîtrise de l'écrit en étant une des composantes importantes.

Le jury a pu constater à nouveau qu'une part significative des dossiers n'atteignait pas la qualité attendue notamment par des motivations peu convaincantes et parfois même peu crédibles.

Certains candidats se contentent d'une lettre réitérant les informations de leur CV laissant perplexe sur leur motivation réelle. Certaines lettres comportaient par ailleurs de nombreuses fautes d'orthographe voire des ratures, ce qui dénote de la part des candidats un manque de rigueur, pour ne pas dire une désinvolture vis-à-vis du concours et du jury.

Entretien avec le jury

Pour les candidats dont le dossier a été présélectionné, l'épreuve d'entretien oral avec le jury s'est déroulée du 28 juin au 2 juillet 2021. 98 candidats ont passé l'épreuve d'entretien. Compte tenu du nombre de candidats à passer l'épreuve d'entretien, le jury s'est constitué en 4 sous-jurys composés de 4 membres chacun, dont au moins un homme et une femme.

Depuis la session 2017, l'entretien avec les sous-jurys, d'une durée de quarante minutes, est structuré en trois parties : pendant dix minutes maximum, le candidat doit restituer de manière claire et concise la problématique du document qu'il a préparé avant l'entretien. Dans un deuxième temps, de dix minutes maximum également, le candidat doit présenter sa formation, ses études et travaux personnels, et, le cas échéant, son activité et son expérience professionnelles, ainsi que ses motivations à devenir ingénieur de l'industrie et des mines. L'entretien avec le jury se termine par un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales, les motivations, la capacité à réagir à des situations imprévues et les aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Il est précisé que la phase d'admission est indépendante de la phase de sélection des dossiers puisqu'il n'y a ni note ni classement à l'issue de la phase d'admissibilité. Les candidats n'ont donc ni avance, ni retard lorsqu'ils se présentent à l'épreuve d'admission. Le sous-jury dispose des CV et lettres de motivation des candidats auditionnés.

Il est également à noter que, compte tenu de la volonté affichée de recruter des profils numériques pour répondre à des besoins d'employeurs, la grille d'analyse comportait un volet particulier sur ce thème.

Résultats du concours

A l'issue de la phase d'entretiens, le 2 juillet 2021, le président du jury a réuni les membres du jury pour procéder, sur la base des propositions des 4 sous-jurys, au classement des candidats par ordre de mérite et arrêter la liste principale et la liste complémentaire des candidats reçus.

Pour la session 2021, les 13 premiers candidats ont été inscrits en liste principale, conformément au nombre de postes ouverts au concours ; cette liste principale comporte 5 femmes et 8 hommes.

Le jury a par ailleurs décidé d'inscrire les 22 candidats suivants du classement en liste complémentaire.

Commentaires du jury

À l'issue de la session 2021 du concours externe sur titres et épreuve pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, le jury souhaite apporter les remarques suivantes qui, pour certaines d'entre elles, rejoignent très largement celles déjà faites lors des sessions précédentes :

- Comme en 2018 et 2020, l'épreuve orale d'admission a été complétée par la présentation par chaque candidat(e) d'un document tiré au sort pour lequel il a disposé de quinze minutes de préparation.

L'objectif de ce nouvel exercice est de permettre au jury d'apprécier les qualités d'analyse, de synthèse et de restitution des candidats. De l'avis général des membres du jury, et en confirmation des années précédentes, l'introduction de cette étude de texte est jugée positive et permet d'évaluer les candidats en situation notamment sur leur capacité d'analyse, de synthèse et de clarté dans leur restitution. Certains candidats sont très mal préparés à cet exercice et ont du mal à dégager un résumé, une problématique, et encore moins à analyser une situation et identifier des pistes de réflexions.

- La partie de l'entretien oral consacrée à un échange libre avec le jury a été l'occasion de se trouver en face de très bons candidats. Le jury note cependant que de trop nombreux candidats ne parviennent toujours pas à se présenter et à décrire leurs propres travaux ou expériences professionnelles, certains alors même qu'ils ont présenté un très bon dossier (CV et lettre de motivation). On déplore par ailleurs, comme les années précédentes, que certains candidats ne semblent pas disposer des qualités de base attendues pour exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines. On constate ainsi chez certains de graves lacunes scientifiques et techniques, une méconnaissance des ordres de grandeur, un manque de hauteur de vue, des réflexions exprimées sans la moindre prise de recul.

- Le jury a également à nouveau regretté une absence de préparation par nombre de candidats dont certains n'avaient même pas pris la peine de se documenter, ni sur les métiers des ingénieurs de l'industrie et des mines, ni sur les services dans lesquels ils servent, y compris parmi les candidats (techniciens ou contractuels) en poste depuis plusieurs années dans l'administration. De manière générale, le jury a souvent noté un manque de curiosité et d'ouverture des candidats au-delà de leurs propres activités. Quelques candidats ont même montré une absence totale d'information et de préparation ou un intérêt orienté exclusivement vers un poste.

A titre complémentaire, on peut signaler que comme pour l'année 2020, le gestionnaire souhaitait recruter un certain nombre de profils numériques. Le nombre de candidats à profil numérique est néanmoins apparu en baisse. Le résultat semble toutefois acceptable puisque parmi les candidats inscrits sur la liste principale, la moitié environ avait des profils numériques. Il est toutefois à noter que lors des entretiens, les candidats au profil numérique se sont montrés fortement intéressés par les métiers plus traditionnels des IIM, même si certains de ces candidats ne souhaitaient s'orienter que vers des postes numériques.

L'ingénieur général des mines,
Président du jury,

Patrice Greliche